



# COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2  
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE  
Tél. : 03.27.61.04.11  
[mairie@dompierrezurhelpe.fr](mailto:mairie@dompierrezurhelpe.fr)

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2022-17

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

**Considérant l'exécution de travaux pour la création d'un alternat géré par feux tricolores sur la route départementale (CD 124) nommée Route de Cartignies.**

## ARRETE

**Article 1** : Les travaux seront exécutés du 1<sup>er</sup> Septembre au 15 Novembre 2022.

**Article 2** : Des feux tricolores de chantier avec décompte seront installés dans l'attente de la pose des feux tricolores.

**Article 3** : L'accès aux terrains agricoles sera interdit à tous les véhicules sans autorisation de l'exploitant agricole.

**Article 4** : La vitesse sera limitée à 30Km/heure et le stationnement interdit.

**Article 5** : La signalisation nécessaire et conforme à la réglementation sera mise en place par **l'entreprise COLAS et le DEPARTEMENT**

**Article 6** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires seront constatées par des procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- Monsieur le chef de la brigade de la gendarmerie d'Avesnes sur Helpe.

- Monsieur le responsable de la Voirie Départementale.
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendies et de Secours du Nord.

Fait à Dompierre-sur-Helpe,  
Le 1<sup>er</sup> Septembre 2022

**Le Maire,**

  
**Jean-Pierre LIBERT**

